

Un engagement comptable universel envers l'intérêt public



La profession comptable a été l'une des premières professions de services intellectuels à se mondialiser. La mondialisation de la profession fût engagée à la création de l'IFAC (International Federation of Accountants) en 1977. Le siège de l'IFAC se trouve à New York et cette organisation représente, aujourd'hui, plus de 2,5 millions d'experts comptables dans le monde.

Dans un premier temps, la mondialisation de la profession comptable s'est appuyée sur le développement des réseaux de cabinets professionnels dans le plus grand nombre de pays.

Aujourd'hui, c'est au tour des ordres professionnels qui s'érigent en marques professionnelles de se mondialiser, de sorte qu'il ne reste plus à travers le monde que trois grandes marques professionnelles :

- La marque CPA (Certified Public Accountants ou comptables Professionnels Agréés), largement dominante.
- La marque CA (Chartered Accountants ou Comptables Agréés) développée surtout en Grande Bretagne, en Australie et en Inde.
- Et la marque Expert-comptable qui réunit la profession française et principalement les professions comptables en Afrique Francophone.

L'IFAC qui représente la profession comptable mondiale et qui œuvre pour l'intégration et l'uniformisation de la profession comptable dans le monde retient une vision de l'intérêt public qui représente un des engagements fondamentaux que la profession comptable mondiale se doit de préserver, basée sur trois critères clefs :

- (1) La prise en compte des coûts et avantages pour la société dans son ensemble.
- (2) L'adhésion à des principes et processus démocratiques.
- (3) Le respect de la diversité culturelle et éthique.

L'IFAC définit l'intérêt public comme étant la somme des avantages que les citoyens retirent des services offerts par la profession comptable, y compris les effets des mesures de réglementation visant à assurer la qualité de la prestation de services comptables.

Quant au public, il comprend :

- Tous les utilisateurs de l'information financière ;
- Les décideurs dans la chaîne de l'information financière tels que :
 - Les préparateurs de rapports financiers,
 - Les conseils d'administration d'entreprises,
 - Les parties prenantes,
 - Les auditeurs,
 - Les gouvernements,
 - Le secteur financier (notamment les banques, les compagnies d'assurance et les services de placement),
 - Le secteur juridique (justice, etc...),
- Le public inclut également les électeurs et les contribuables qui sont affectés par les décisions budgétaires des autorités publiques (gouvernements et autorités locales).

Les intérêts sont des choses que l'on veut acquérir et contrôler. Ils englobent ce qui est important pour la société (protection des droits et accessibilité aux services publics, protection des libertés économiques et pouvoir politique). Il peut s'agir de mesures contre les choses qui peuvent porter préjudice ou désavantager.

L'IFAC inclut dans les intérêts du public les responsabilités du professionnel comptable envers la société telles que :

- assurer une information financière et générale valable aux parties prenantes, aux investisseurs et à tous les intervenants sur le marché touchés directement ou indirectement par cette information ;
- faciliter la comparabilité de l'information financière et des audits entre les divers pays ;
- réduire l'incertitude économique sur le marché et dans l'ensemble de l'infrastructure financière (secteurs des banques, des assurances et des placements, etc.) ;
- exiger des professionnels comptables qu'ils appliquent des normes élevées en matière de déontologie et de jugement professionnel ;
- préciser les exigences de formation et les compétences appropriées pour les professionnels comptables ;
- encourager les gouvernements et les organismes du secteur public à assurer à leurs citoyens et clients des informations financières et des décisions valables ;
- s'assurer que les professionnels comptables en entreprise possèdent les connaissances, le jugement et les ressources pour contribuer à la saine gouvernance et à la gestion efficace de l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Abderraouf YAICH